

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

I COMMANDES

Toute commande emporte de plein droit l'acceptation par nos clients des conditions de vente ci-après. Ils renoncent expressément à toutes clauses contraires figurant sur les documents d'achat ou commerciaux qui leur sont propres.

Tout appel aux services de notre Société doit faire l'objet d'une commande ferme et écrite adressée au Siège de notre Société. Les présentes conditions générales de ventes sont disponibles sur notre site web à l'adresse ci-après : www.intergaz.fr.

II ETABLISSEMENT DES PRIX

Nos offres sont établies à titre indicatif, d'après les éléments constitutifs du prix connu au moment de l'offre.

Toute modification d'un de ces éléments pourra entraîner une rectification des prix.

La facturation est réalisée aux prix en vigueur à la date d'expédition. Nos prix s'entendent Hors Taxes, départ de notre magasin.

L'expédition est réalisée aux risques et périls du destinataire, y compris en Franco. Les conditions d'expédition en franco peuvent être redéfinies au cas par cas selon les produits concernés et les quantités livrées.

III CONDITIONS DE PAIEMENT

Nos factures sont payables à 30 jours date de facturation, sauf clause contraire stipulée dans d'éventuelles conditions particulières ou sur la facture.

En cas d'expédition partielle, les factures sont payables au fur et à mesure de leur production sans attendre la livraison complète de la commande.

Il est expressément convenu que le non-paiement d'une échéance à la date prévue entraîne de plein droit la déchéance du terme pour la totalité de nos créances qui deviennent exigibles immédiatement, de même le vendeur peut annuler toute commande en cours.

En outre, sous réserve de tous moyens de droit concernant les sommes dues, tout retard de paiement est passible de plein droit et sans qu'il soit besoin de mise en demeure, de pénalités d'un montant résultant de l'application d'un taux égal à deux fois le taux légal, à partir du jour de l'échéance de la créance.

IV DELAI DE LIVRAISON

Les délais de livraison sont donnés à titre purement indicatif. L'acheteur ne pourra en aucun cas se prévaloir d'un retard pour annuler la vente, refuser la marchandise ou réclamer une indemnité.

Si l'acheteur, après mise en demeure qui lui est faite, ne prend pas livraison de la marchandise dans le délais fixé, le vendeur pourra considérer la vente comme résolue, les acomptes lui restant acquis sans préjudice de dommages et intérêts.

V GARANTIE & POIDS

Tous nos produits et matériels sont réalisés conformément aux règles de l'art et commercialisés avec garantie d'un an, les frais de port allé retour en nos ateliers étant à la charge du client.

La détermination des poids et mesures pour l'établissement de la facture se fera au lieu d'expédition du vendeur et fait foi pour les quantités livrées et facturées

Nos machines ou installations de brumisation sont garanties exclusivement pour l'utilisation des produits Prêts à l'Emploi Commercialisés par INTERGAZ, l'utilisation de tout autre produit ayant ou non provoqué une détérioration entraînera de plein droit l'annulation de la garantie.

Nos marchandises sont réputées être en bon état au départ et elles voyagent aux risques et périls du destinataire même lorsqu'elles sont vendues franco.

L'absence de réserve lors de la réception de la marchandise par le client ou son représentant, éteint toutes réclamations relatives aux défauts ou manques apparents sur la qualité et la quantité.

Toute réserve est obligatoirement à motiver par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 48 heures après livraison.

En cas de fournitures reconnues non conformes par le vendeur, l'obligation de ce dernier se limite au remplacement de la marchandise à l'exclusion de tout dommage et intérêt.

VI EMBALLAGES

Ceux de nos emballages pour lesquels une consignation est exigée, restent notre propriété.

Le montant de la location ou consignation est exigible en même temps que le prix des marchandises. La consignation sera remboursée au prix facturé, après réception de l'emballage en bon état.

Les emballages sont exclusivement réservés au logement des produits objet de la vente. Ils doivent être restitués en nos magasins en bon état dans le délai convenu au moment de la vente, frais de transports étant à la charge du client. Le client est seul responsable des accidents qui pourraient survenir aux emballages tant qu'ils restent en sa possession.

Si ces conditions ne sont pas respectées, nous nous réservons le droit d'en refuser la reprise et de les facturer à la valeur de remplacement du moment.

En cas de retour d'une machine en nos ateliers, il est impératif d'utiliser l'emballage d'origine.

VII CLAUSES DE RESERVE DE PROPRIETE

Les matériels, produits et emballages et de façon générale toutes nos livraisons reste notre propriété jusqu'à paiement intégral de leurs prix, l'acquéreur étant garant de la conservation en bon état d'utilisation. En cas de revente de nos produits par l'acquéreur à un tiers, l'acquéreur s'engage à informer le tiers de nos conditions générales de vente et particulièrement de la clause de réserve de propriété. Certains de nos matériels nécessitent une clé de débridage laquelle n'est fournie qu'après retour de la carte de garantie et complet paiement.

Sa restitution aux frais de l'acheteur pourra être exigée en cas d'impayé, de détérioration du crédit de l'acheteur ou d'absence de garanties satisfaisantes.

VIII CAS FORTUITS ET FORCE MAJEURE

Notre Société est libérée de son obligation de livraison pour tous cas fortuits ou force majeure tels que : Intempéries, inondations, grèves, guerre, défaillance d'un fournisseur etc..

IX LITIGES

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront soumis à la loi française de la seule compétence du tribunal de PAU et ce même en cas de garantie ou de pluralité de défendeurs.

Aucun retour de marchandise ne sera accepté sans notre accord écrit préalable.

X TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Le transport de matières dangereuses ne peut être réalisé sans respect des dispositions du RTMDR/ADR avec notamment :

- l'établissement de la déclaration de transport de matières dangereuses signée, avec les numéros d'identification, classe et chiffre correspondants
- l'État, conditionnement, emballage, étiquetage conforme au RTMDR/ADR
- les fiches sécurité correspondant aux produits expédiés jointes à la déclaration

XI SECURITE

S'il y a lieu les fiches de données de sécurité des produits commercialisés sont remises au client lors de la première livraison, disponibles sur demande auprès de nos services commerciaux et sur notre site www.intergaz.fr.

Les clients et utilisateurs doivent en prendre connaissance et se conformer impérativement aux réglementations en vigueur, notamment pour les produits dont l'utilisation et la conservation nécessite de prendre des précautions particulières (température, incendie, explosion, brûlure, intoxication).

XII USAGE DES PRODUITS

Tout détournement d'usage de nos produits est de la responsabilité de l'acquéreur qui doit prendre toute précaution pour éviter de telles pratiques. INTERGAZ & SERVICES ne saurait être tenu responsable des dommages causés aux biens ou aux personnes en de pareilles circonstances

DATE

BON POUR ACCORD

SIGNATURE DU CLIENT